

# Appel à projets Commande artistique



## Réalisation d'une œuvre d'art pour le Jardin Simone Veil à Saint-Maur-des-Fossés

16 octobre 2023



grandparis  
aménagement

# Sommaire

---

## 1. Contexte.....1

1. La ville de Saint-Maur-Des-Fossés
2. Le quartier de la ZAC des Facultés et ses partis pris urbains
3. Parc des Facultés dit « Jardin Simone Veil » (en travaux, livraison prévue à horizon octobre 2024)

## 2. Objet de la commande.....3

1. Objet de la commande
2. Orientations de la commande
3. Les sites potentiels d'accueil de l'oeuvre
  - 3.1 A l'entrée du parc
  - 3.2 Sur le parvis planté
4. Montant de la commande
5. Limite de prestations

## 3. Les étapes de candidature.....7

1. Etape d'appel à candidature (dans des documents distincts)
2. Etape de l'appel à projet
3. Calendrier
4. Transmission des dossiers

## 4. La sélection des projets.....8

1. Critères de sélection
2. Comité artistique

## 5. Annexes.....8



# 1. Contexte

---

## 1. La ville de Saint-Maur-Des-Fossés

La Ville de Saint-Maur fait appel depuis de longue date aux artistes locaux pour embellir son espace public, tout en valorisant le savoir-faire artistique local, à l'instar des œuvres de Pierre Lagé-rie (dans les jardins de l'Hôtel de Ville) ou de Sabine Cherki (sur la place de la Louvière).

Dans les projets d'aménagement, la Ville instaure la présence d'œuvres d'artistes locaux, à l'instar de La Marne de Nathalie Seguin.

Lors de la création du nouvel éco quartier, la Ville a choisi des dénominations de rues qui com- portaient des artistes, comme Amalia Rodrigues ou Germaine Taillefer. Le jardin, au cœur de ce nouvel éco quartier, portera le nom de Simone Veil, femme emblématique du XXe siècle du fait de son courage, son engagement et ses combats en faveur des droits des femmes et des libertés.

## 2. Le quartier de la ZAC des Facultés et ses partis pris urbains

La réalisation de la ZAC des Facultés a été confiée par la Ville de Saint-Maur-des-Fossés à Grand Paris Aménagement le 6 août 2015 par le biais de la signature d'un Traité de Concession d'Aménagement.

Véritable projet de couture urbaine, le quartier des Facultés de 6,6 hectares est un ancien site universitaire transformé en un quartier mixte offrant **une qualité de vie** à ses habitants et usagers. La quasi-totalité des voies sera dédiée aux modes **de déplacement doux** piétons et vélos pour créer **un quartier apaisé. Un jardin public largement planté au cœur de l'opération** constituera un véritable poumon vert pour le quartier de La Varenne et Saint-Maur-des-Fossés.

Le projet de la ZAC des Facultés s'applique à répondre à 5 enjeux principaux :

- Proposer un projet saint-maurien, en accord avec la culture de la ville et travailler la couture urbaine;
- Rendre le quartier attractif pour les nouveaux habitants et les riverains ;
- Concilier une forme d'urbanisation avec une forte présence de la nature en ville ;
- Encourager les mobilités douces afin de constituer un quartier apaisé ;
- Créer les conditions d'habitabilité ou d'animation des rez-de-chaussée pour en faire un quartier vivant.

La singularité du lieu réside dans des caractéristiques exceptionnelles du contexte Saint-Maurien : une trame urbaine à échelle humaine, un cadre paysager remarquable avec la proximité de la Marne et ses 15 km de berges aménagées, une très bonne desserte en transports en commun avec la présence de la gare du RER A La Varenne-Chennevières à moins de 10 minutes à pied.

### 3. Le Parc des Facultés dit « Jardin Simone Veil » (en travaux, livraison prévue à horizon octobre 2024)

Le Jardin Simone Veil est un espace vert entièrement créé au cœur du nouveau quartier. Bordé par des logements, il est proche du centre sportif et du nouveau collège.

Il apporte une grande respiration à l'échelle du quartier, à l'usage des nouveaux habitants et usagers, mais aussi des riverains avec ses longues perspectives. Il joue un rôle important dans la gestion des eaux pluviales du quartier, la préservation et la valorisation de la biodiversité, et participe à la continuité et la richesse des milieux.

Au sein de cette grande respiration des îles plantées et une plaine de jeux viennent s'insérer. Les îles bosquets structurent des espaces plus intimes, de halte ou de conversation. Des espaces de jeux, voire de parcours sportif s'insèrent dans le jardin.



*Emprise du futur jardin - contexte urbain*

Le Jardin Simone Veil est le jardin du chemin de l'eau. Il recueille les eaux de ruissellement des espaces publics mais aussi en partie des espaces privés. L'organisation spatiale de l'eau joue un rôle important dans l'aménagement du parc et les ambiances créées, marquant ainsi transversalement la proche proximité des bords de Marne.

Elle souligne en particulier sa rive Est, traitée en creux avec une végétation caractéristique des milieux humides.

Le jardin est ainsi décomposé en 3 strates, elles-mêmes composées d'essences plantées qui leur sont propres (voir détail des essences dans les plans en annexe):

- Le jardin frais en partie basse, alimenté par les eaux de ruissellement de la ZAC
- Le jardin sec en partie haute
- La clairière en partie centrale, faisant la jonction entre le jardin sec et le jardin frais

## 2. Objet de la commande

---

### 1. Objet de la commande

Cet appel à projets a pour but de proposer la conception, la réalisation et l'installation d'une œuvre d'art pérenne dans le jardin Simone Veil à Saint-Maur-Des-Fossés.

### 2. Orientations de la commande

La ville de Saint-Maur-des-Fossés souhaite marquer l'entrée du jardin en passant une commande artistique qui rende hommage à la figure de Simone Veil.

L'œuvre intégrera un nouveau quartier de la ville de Saint-Maur qui présente une écriture contemporaine, aussi il est souhaité que l'œuvre s'inscrive dans cette dynamique et s'affranchisse de la représentation classique et traditionnelle des figures historiques. Il est attendu de cette œuvre qu'elle soit figurative mais sans être une représentation hyperréaliste de la personne de Simone Veil.

L'œuvre devra refléter l'engagement de cette femme, politique, militante et investie pour les droits des femmes. L'œuvre devra souligner le caractère inspirant de Simone Veil et pourra proposer une évocation de ses combats tout autant que sa personne en tant que telle.

**L'artiste peut proposer dans sa méthodologie de travail d'associer des tiers à toutes les étapes de sa démarche :** conception, réalisation, ou via une action de médiation culturelle après la livraison de l'œuvre.

Les matériaux utilisés pour la fabrication de l'œuvre devront être pérennes. L'œuvre devra être simple dans son entretien et ne devra pas présenter des modalités d'entretien dispendieux et spécifiques (sa maintenance devra être possible par les services techniques de la ville).

Plus spécifiquement et suivant les matériaux mis en œuvre par l'artiste :

- Les verres devront être résistants aux UV, rayures et chocs...et prévoir un traitement en usine contre les poussières ;
- Les matériaux utilisés ne devront pas nécessiter un traitement anti-graffiti (l'utilisation de pierres poreuses ou de bétons, etc. est proscrite). La pierre dure (granit notamment) devra être privilégiée.
- D'un point de vue général, les matériaux utilisés doivent être facilement répliquables (c'est-à-dire ne pas nécessiter une fabrication spécifique voir complexe ou nécessitant un blocage de chaîne de production).
- Le matériau devra prendre en compte le risque au feu (la mise en œuvre de bois impliquerait l'utilisation d'un bois dur et de préférence de classe IV).
- Le matériau devra prendre en compte le risque à l'altération (notamment la rouille). Les métaux altérables et nécessitant des traitements anticorrosion sont proscrits.

### 3. Les sites potentiels d'accueil de l'oeuvre

Il est prévu d'installer l'oeuvre objet du présent cahier des charges à l'entrée du « Jardin Simone Veil », ou à proximité immédiate sur le parvis planté.



Plan masse du jardin et les 2 emplacements possibles de l'oeuvre

#### 3.1. À l'entrée du parc

L'emplacement envisagé de l'oeuvre serait au droit de l'entrée principale du jardin, au croisement du jardin sec, du jardin frais et du jardin de brume (voir photo ci-dessous).

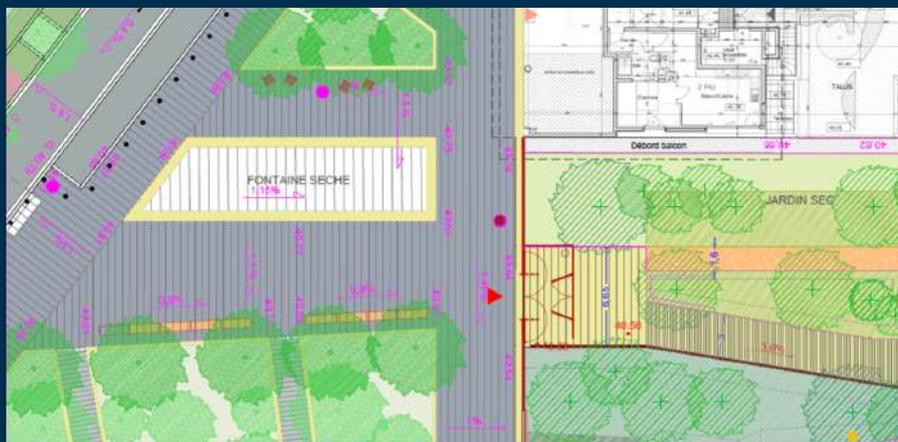
La mise en lumière scénique de l'oeuvre devra faire l'objet d'une réflexion avec l'éclairagiste de la ZAC.



### 3.2. Sur le parvis planté

Le parvis planté constitue le seuil du Parc, mais aussi celui du collège. Articulation urbaine entre les équipements et le mail piéton, mais aussi entre les habitations et la gare RER, il constitue une sorte de porte d'entrée du quartier dont il doit souligner l'identité.

Une réflexion de l'intégration de l'œuvre à cet endroit devra prendre en compte la proximité avec la présence d'une fontaine sèche ; (sans bassin extérieur, la fontaine n'est pas visible et constitue un espace piétonnier à part entière, elle est mise en scène par des jets d'eaux s'élevant du sol agrémenté d'un éclairage scénique sur mâts) et des espaces verts de part et d'autre de l'entrée du jardin, sans impacter la visibilité de cette dernière.



Plan du parvis planté

Il y a donc deux emplacements possibles pour intégrer l'œuvre d'art objet du présent cahier des charges : à l'entrée du futur jardin Simone Veil ou sur le parvis planté.

Dès la phase candidature, l'artiste devra préciser son intention d'investir l'un ou l'autre des espaces.

### 4 - Montant de la commande

Le montant de cette commande artistique est de

**60 000 € TTC**

**Cette enveloppe comprend :**

- les honoraires de l'artiste lauréat ;
- la conception du projet artistique ;
- les frais de réalisation, fabrication de l'oeuvre et donc des prestataires nécessaires à cette étape ;
- les frais d'acheminement, de colisage et installation de l'oeuvre sur site, ainsi que les missions des bureaux d'études et de contrôle nécessaires à la conception de l'oeuvre ;
- la cession des droits patrimoniaux
- la notice d'information, de prescription d'entretien et de gestion de l'oeuvre

**Grand Paris Aménagement procédera au règlement auprès de l'artiste lauréat selon les modalités suivantes :**

- Acompte de 30 % du prix à la commande, soit 18 000€ HT
- Versement de 50% du prix au lancement de la fabrication, soit 30 000€ HT
- Solde du prix à la réception de l'oeuvre : 20%, soit 12 000€ HT

## 5. Limite de prestations

Les prestations précisées ci-après ne sont partie intégrante de la présente commande ;

- La plaque d'information de l'œuvre indiquant le nom de l'artiste, le titre de l'œuvre et l'année de réalisation ;
- Les éventuelles adaptations du site retenu pour l'implantation de l'œuvre (mise en lumière, réalisation du support de l'œuvre)

Ils seront réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de Grand Paris Aménagement, étant précisé que les éventuelles adaptations du site retenu pour l'implantation de l'œuvre (mise en lumière, réalisation du support de l'œuvre) devront être explicitées dans le rendu des candidats, et que la faisabilité technico-économique de l'insertion de l'œuvre dans son environnement sera prise en compte dans les critères d'analyse.



## 3. Les étapes de candidature

---

Les artistes intéressés par cet appel devront répondre en deux temps. Tout d'abord, une étape de candidature permettra de sélectionner 3 candidats sur la base d'intentions artistiques. Ces derniers devront ensuite proposer un projet précis, réaliste et qui intègre les conditions financières et techniques présentées.

### 1. Etape d'appel à candidature (dans des documents distincts)

Cet appel est ouvert à tous les artistes habitant/travaillant en France et ayant une pratique artistique professionnelle avérée dans le champ des arts plastiques. Les candidats devront témoigner d'un lien avec la ville de Saint-Maur-des-Fossés, du fait de leur histoire, leur travail, leur lieu de vie, leur intérêt artistique...

- Formulaire administratif ;
- CV ;
- Lettre d'intentions indiquant les orientations que l'artiste souhaite donner à son projet dans le cadre de cette commande avec illustrations (2 pages max) ;
- Book artistique de 15 pages max présentant des œuvres ou des travaux dans des contextes similaires ou présentant illustrant une dimension particulière du projet.

### 2. Etape de l'appel à projet

Les trois candidats présélectionnés devront remettre un projet comprenant :

- une note explicitant les choix et la démarche artistique, l'implantation , la pérennité et l'entretien de l'œuvre, ainsi que tout commentaire permettant au comité d'apprécier la volonté de l'artiste ;
- une note sur les éventuelles adaptations du site identifiées par l'artiste pour intégrer son œuvre dans l'espace public (socle, éclairage, ...)
- une présentation détaillée du projet avec des plans et des esquisses de la proposition artistique (tous les supports seront autorisés : photo-montage, maquette, support numérique, etc.) ;
- un budget détaillé ;
- une note technique sur les moyens matériels et humains que l'artiste envisage de mobiliser pour la réalisation de la prestation ;
- Il est proposé d'effectuer une visite de site avec le paysagiste et architecte de la ZAC et un représentant de la ville de Saint Maur pour chacun des 3 candidats retenus, lors de laquelle les contraintes d'implantation du site seront exposées aux candidats.

Chacun des deux artistes présélectionnés, non-retenus par le Comité artistique, ayant remis un dossier complet et conforme au cahier des charges, recevra une indemnité d'un montant de **2 000 Euros TTC**.

Le Comité artistique, peut décider de supprimer ou de réduire le montant de l'indemnité en cas d'insuffisance manifeste du projet présenté.

### 3. Calendrier



### 4. Transmission des dossiers

Remise des candidatures par voie numérique à l'adresse mail :

**projetartistique-zacfacultes@grandparisamenagement.fr**

## 4. La sélection des projets

### 1. Critères de sélection

Le lauréat sera désigné par le comité artistique, présidé par le Maire de St Maur des Fossés, au regard d'une part, de la créativité et de la qualité artistique de son projet en relation avec le contexte urbain et paysager du site et d'autre part de sa capacité à réaliser le projet proposé.

La faisabilité technico-économique de la mise en œuvre de l'œuvre dans le projet d'espaces publics sera également prise en compte.

Les candidats devront par ailleurs témoigner d'un lien fort avec la ville de Saint-Maur-des-Fossés, du fait de leur histoire, leur travail, leur lieu de vie, leur intérêt artistique...

### 2. Comité artistique

Le comité artistique est composé :

- Le Maire de la ville – Monsieur Sylvain Berrios
- L'élu au patrimoine Monsieur Aurélien Prévot
- L'élu à l'urbanisme de la ville Monsieur Pierre Michel Delecroix
- Le directeur de Grand Paris Aménagement et/ou la Direction Territoriale,
- Un représentant de la direction du développement urbain de la ville
- Un représentant de la direction des affaires culturelles de la ville
- Un représentant technique de Grand Paris Aménagement,
- Un représentant opérationnel de Grand Paris Aménagement,
- L'architecte de la ZAC et / ou le paysagiste du parc,
- Un représentant du monde de l'art,
- Un représentant des usagers.

## 5. Annexes

- Plan masse du parc
- Perspectives du parc
- Plans des plantations hautes et basses du jardin

## Fiche de renseignements administratifs

**Prénom :**

**Nom :**

**Nom d'artiste (le cas échéant) :**

**Adresse :**

**Code postal :**

**Ville :**

**Portable :**

**Email :**

**Site internet :**

---

**Représenté.e par la galerie (le cas échéant) :**

**N° SIRET :**

